



Formation Spécialisée Ministérielle du 13 octobre 2025

Point 1 :

Présentation de l'état d'avancement de l'enquête relative au décès d'un agent de la DIRIF.

Mise en place du comité de suivi du plan ministériel de prévention renforcé des risques liés aux interventions sous circulation des agents des DIR 2023-2027

Malgré la demande de l'UNSA de retrait de ce point à l'ordre du jour, et compte-tenu de la présence de représentants de la DIRIF, ce point a été maintenu.

Une formation spécialisée s'est tenue à la DIRIF et une enquête interne a été ouverte pour comprendre les circonstances de cet accident mortel intervenu le 14 mai 2025. À ce jour, l'enquête est en cours de finalisation et sera présentée à la formation spécialisée locale début novembre. Les membres de la FS-Ministérielle seront informés lors de la prochaine tenue de la formation spécialisée (16/12/2025).

L'intervention des représentants de la DIRIF de ce jour se veut informative.

Les premiers éléments démontrent que les deux agents ont correctement respecté les consignes de mise en place de placardage.

Par contre, à noter que les réseaux sociaux, premiers à avoir alerté sur l'accident, ont signalé le décès des deux agents d'intervention ; ce qui nous amène à rappeler le risque de « fake news » via les réseaux sociaux.

Immédiatement, M. TABAROT, alors ministre délégué aux transports, s'est rendu sur le site de l'accident, puis au CEI pour soutenir et entendre les agents de la DIRIF, avant de se rendre à l'hôpital prendre des nouvelles de l'agent blessé. Son investissement et sa rapidité à se rendre sur place sont à souligner.

Dès le jeudi suivant l'accident, le tribunal de Meaux tenait audience. L'encadrement de la DIRIF et ses agents ne pouvant se porter parties civiles dans cette affaire, ils ont toutefois été autorisés à s'exprimer devant la cour.

Pour ce qui concerne la commission d'enquête, elle a pris du retard faute d'avoir pu obtenir communication des éléments précis de l'accident rapidement, ceux-ci ayant été communiqués seulement début juillet.

Trois sujets semblent ressortir de l'analyse de l'accident :

- *renforcer la formalisation en intervention,*
- *communication sur le corridor de sécurité à renforcer (car a priori mal comprise par les usagers de la route) ;*
- *travail sur la signalisation des interventions plus en amont (panneaux à message variable et augmentation du nombre de caméras par exemple, ce qui rentre dans la démarche 100 % sécurité sur laquelle travaille la DIRIF)*

Les mesures d'accompagnement classiques ont été mises en place :

- *soutien aux agents via l'assistante sociale et une assistance psychologique ;*
- *soutien aux familles des agents (dont l'agent décédé et l'agent blessé) ;*

Concernant le comité de suivi (Cosui) du plan ministériel de prévention renforcé des risques liés aux interventions sous circulation des agents des DIR (PPMR), celui-ci doit permettre de revenir sur les données relatives à l'accidentologie. Il sera piloté par la DMR et composé par les :

• Représentants des organisations représentatives (si possible 1 membre permanent + 1 suppléant accompagnés selon les sujets par des experts)

• DRH/PSPP

• Représentants des directions DIR

• ISST routes selon les thèmes et la disponibilité

• Experts invités selon les ordres du jour

Il aura pour mission d'analyser les demandes d'ajustements et de compléments au PPMR formulées par les organisations syndicales, de faire un point d'étape sur la mise en œuvre des actions du plan, de préparer les décisions consécutives à la mise en œuvre du plan (instructions aux services, déploiements après expérimentation, formation etc...), et de partager les données sur l'accidentalité, un bilan des analyses et des enquêtes menées par les DIR.

Un calendrier annuel des réunions et de leurs ordres du jour prévisionnels sera établi.

Les trois premières réunions de ce comité de suivi seront programmées pour novembre 2025 puis en janvier et mars 2026.

Ces premières réunions seront consacrées aux suites à donner aux demandes techniques d'ajustements et de compléments au PPMR formulées par les organisations syndicales, notamment en matière de doctrine et d'innovation, au bilan des enquêtes relatives aux accidents survenus lors des interventions sur BAU et aux travaux engagés sur les critères et les conditions d'intervention sur BAU.

Ce Cosui fera systématiquement l'objet d'un compte-rendu pour examen en FS-Ministérielle. Par ailleurs, les organisations syndicales souhaitent que le Ministère de l'Intérieur soit associé, a minima à titre d'expert, à ce comité de suivi.

*Vote sur la mise en place de ce Cosui : **ABSTENTION***

Point 2 :

Approbation des PV des séances de la FS-M du 19 décembre 2024 et du 10 avril 2025

Les PV ont été approuvés à l'unanimité des présents.

Point 3 :

Tableau des accidents graves, mortels et des suicides

L'UNSA a formulé l'essentiel de ses remarques lors de la réunion de préparation.

Néanmoins, elle réaffirme que tout accident ou suicide subi ou réalisé au domicile pendant une journée de télétravail doit être considéré comme imputable au service.

Elle rappelle également que tout accident sur le lieu de travail doit également être considéré comme imputable au service.

L'UNSA a également renouvelé, après intervention d'une autre organisation syndicale, sa demande faite en début de mandature de mise en place d'un GT spécifique CTT, ces derniers étant souvent exposés à des situations pouvant conduire à des accidents graves (agressions, accidents routiers ...)

Point 4 :

Le recours à l'intelligence artificielle au sein des ministères

Une présentation est effectuée par la DNUM et le CGDD.

Dans un premier temps, est présentée la feuille de route avec les axes prioritaires :

- 1- Construire un socle numérique de données et d'IA commun à tous les agents,*
- 2- Assurer le partage de la connaissance environnementale à travers les données de l'IA,*
- 3- Structurer les communautés nationales et territoriales au service des politiques publiques du pôle ministériel,*
- 4- Faire de la France, un leader de l'IA durable*

Il s'agit déjà de poser les fondamentaux d'une connaissance et d'engager les communautés

Ensuite, il y a une présentation des IA disponibles :

P. A.I.G. Le portail d'accès à l'générative - Seulement 1 ou 2 % des agents l'utilise par jour. C'est une utilisation discrète pour l'instant.

Lors de la première utilisation, une charte qui encadre les usages de l'IA générative doit être signée et validée par l'utilisateur.

Il s'agit d'une offre de l'UGAP, totalement gratuite pour les agents. Celle-ci est cadrée et garantit la sécurité des données. Elle comporte des outils d'accompagnement.

Café IA : espace de dialogue autour de l'IA et de son impact sur notre quotidien ;

Parcours Pix : 100 % dédié aux agents de la fonction publique d'État ;

Intranet du ministère et de la DNUM.

Mentor : découvrir les IA génératives, formation d'environ une heure tout public proposée par la DNUM pour acquérir les bases des IA génératives.

CMVRH : l'IA au sein de notre administration, initiative et repère, des webinaires d'une heure sur deux sessions se sont déroulés en juin et juillet, et pendant l'université d'été 2025 du CMVRH, sensibilisation à l'IA générative lors de webinaires d'environ 3h30 en juillet et en août.

Et sur la promptothèque du PIAG qui se veut collaborative et évolutive.

Enfin, l'IGEDD conduit une mission de conseil sur le déploiement de l'IA au sein de notre pôle ministériel et de ses enjeux en termes de gestion, des compétences, de transformation des métiers et de maîtrise des risques éthiques, sociaux et environnementaux. À ce titre, l'IGEDD a prévu de rencontrer les différentes organisations syndicales pour échanger sur l'IA et ses impacts sur les métiers et notamment sur les agents.

Point 5 :

Bilan de l'état d'avancement des actions du plan d'action ministériel relatif à la prévention des risques psychosociaux 2024-2027

Le plan d'action ministériel relatif à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail est divisé en trois chapitres, qui reprennent les trois niveaux de la prévention classique à savoir : prévention primaire visant à combattre le risque à la source, prévention secondaire pour le renforcement de la capacité d'agir de chacun et prévention tertiaire visant des actions plus curatives.

En ce qui concerne la prévention primaire, le déploiement des outils de prévention et le renforcement du dialogue social sur les risques psychosociaux dans les services se poursuivent avec un contrôle annuel de la production, des plans de prévention RPS et de leur tableau de suivi. L'impact de l'usage de l'intelligence artificielle sur les missions des agents devrait être étudié lors d'une présentation qui sera inscrite à l'ordre du jour d'une prochaine FSM

Pour la prévention secondaire, l'organisation de séminaire ou de journée d'études favorise l'échange d'expérience et la diffusion de bonnes pratiques entre les différents secteurs. Le séminaire des assistants et conseillers de prévention de 2025 avait pour objectif de dynamiser le réseau, de même les journées d'étude des acteurs du service social ont eu pour thème central le développement de pouvoir agir dans un contexte de transformation institutionnel. Ces événements constituent une étape clé dans les cohésions des réseaux pour la prévention tertiaire. Il s'agit de fournir au service des outils pratiques pour intervenir rapidement et efficacement dans les situations à risque. Les cellules de signalement sont assurées par des marchés publics, garantissant ainsi une continuité dans le soutien apporté aux agents confrontés à des situations délicates, une gouvernance dédiée au suivi des actions du plan de prévention, des risques psychosociaux. La mise en place d'un état d'avancement du plan ministériel, après organisation d'un groupe de travail en amont, garantit un suivi régulier, une adaptation continue aux nouveaux défis en matière de santé, psychosociale et de qualité de vie au travail.

L'UNSA fait remarquer que le recours aujourd'hui à des psychologues est une bonne chose. Malgré l'efficacité de la cellule d'écoute dans un premier temps, elle a aujourd'hui atteint ses limites : lorsqu'un agent fait appel à la cellule d'écoute, il ne sait pas si son appel est pris en compte, il n'a aucun retour et il n'a pas de suivi. Le recours au psychologue est donc une façon plus adaptée lors d'un traumatisme important car l'interactivité dans ces moments de détresse est indispensable.